

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

**N° 207/2018**

**OBJET : Création d'un centre aquatique intercommunal – Assistance à maîtrise d'ouvrage**

**L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M<sup>me</sup> Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

La Communauté de communes du Bassin Auterivain souhaite construire un centre aquatique pour répondre aux besoins des écoles et des habitants du territoire. Ce projet est l'un des projets structurants inscrits dans le plan pluriannuel de la CCBA présenté dans le cadre de la prospective financière lors du conseil communautaire du 11 septembre 2018.

Afin de mener à bien cette opération, la CCBA envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase d'études et de consultation ainsi que le suivi du marché de conception-réalisation concernant les travaux de construction.

Ce marché sera lancé avec une tranche ferme portant sur l'élaboration du programme technique détaillé et cinq tranches optionnelles. Le montant de cette prestation est estimé à 90 000 € H.T.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe de réalisation d'un centre aquatique intercommunal,

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour la consultation des Assistants à maîtrise d'ouvrage,

**ENGAGE** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS